



OCTOBRE 2015

N° 9



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORREZE

**LE SERVICE CIVIQUE**

**LE BILAN DE L'OIV**

**L'INTERVIEW  
DU PRÉFET**

**L'ET@T  
CORREZE**





Bonne lecture

# LA LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT

RETROUVEZ NOUS SUR :



[www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)



Préfet de la Corrèze



@prefet19

Directeur de publication : Bertrand GAUME, préfet de la Corrèze  
Réalisation graphique : Pierre GE  
Rédaction : Service départemental de communication interministérielle SDCI

-----  
Préfecture de la Corrèze  
1, rue Souham - BP 250 - 19012 Tulle Cedex  
Tél. : 05.55.20.55.20 - Fax : 05.55.26.82.02



Madame, Monsieur,

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse ce nouveau numéro de la lettre des services de l'Et@t en Corrèze - le premier depuis ma prise de fonctions en août dernier - dont la réalisation graphique a été entièrement renouvelée.

Au-delà de la forme, c'est sur le fond que je souhaite insister aujourd'hui en vous immergeant au coeur du dispositif du service civique. En réaffirmant la priorité donnée à la jeunesse lors de sa conférence de presse du 5 février, le Président de la République a souhaité rendre le service civique «universel» pour permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de s'engager au service de la République et de ses citoyens.



Vecteur désormais incontournable de la citoyenneté, le service civique est le moyen privilégié de faire l'expérience de la mixité sociale, générationnelle, culturelle, culturelle ... et de promouvoir et d'enraciner les valeurs de la République, piliers de notre société actuelle.

En 5 ans, le dispositif a concerné près de 85 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans. L'objectif à atteindre désormais est de 170 000 volontaires par an.

Tous les acteurs publics (Etat, collectivités locales, établissements publics) et associatifs sont sollicités pour que ce dispositif devienne un véritable atout pour tous, et en particulier pour les jeunes d'aujourd'hui qui deviendront les citoyens adultes de demain.

Je ne peux qu'inviter tous ces acteurs à s'emparer de cette formidable opportunité pour permettre aux jeunes de profiter de cette expérience humaine et citoyenne, et de porter haut les valeurs de notre société.

Ce nouveau numéro est également l'occasion pour moi de revenir sur l'opération interministérielle vacances (OIV) menée par l'ensemble des services de l'Etat durant la période estivale, et sur la campagne de volontariat promue par les sapeurs-pompiers corréziens. Vous découvrirez enfin les dernières innovations mises en place par l'administration au service de ses citoyens et les différentes actions menées en Corrèze durant les dernières semaines.

**Bertrand GAUME**  
*Préfet de la Corrèze*

## ENTRETIEN AVEC LE PREFET

p. 5

EN FONCTION DEPUIS LE 25 AOÛT, BERTRAND GAUME REVIENT SUR SA NOMINATION EN TANT QUE PRÉFET DE LA CORRÈZE ET EXPOSE SES PRIORITÉS POUR LE DÉPARTEMENT.



## FOCUS SUR LE SERVICE CIVIQUE

p. 6



FACTEUR DE NOUVELLES EXPÉRIENCES ET D'OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ, LE SERVICE CIVIQUE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT. FOCUS SUR UN DISPOSITIF DEVENU UNIVERSEL EN 2015.

LE BILAN DE L'OJD  
2015



p. 9

SAPEUR-POMPIER VOLON-  
TAIRE = MOI AUSSI !



p. 10

PAIEMENT DES IMPÔTS :  
CHACUN SA FORMULE



p. 11

LA SAISINE ÉLECTRONIQUE  
DE L'ADMINISTRATION



p. 12

VIE DE LA CITÉ



p. 12

EN BREF !



p. 13

## INTERVIEW

### ENTRETIEN AVEC M. BERTRAND GAUME, PRÉFET DE LA CORRÈZE

#### *Comment avez-vous accueilli votre nomination comme préfet de la Corrèze ?*

C'est avec joie que je rejoins à nouveau le corps préfectoral, que j'avais choisi à ma sortie de l'ENA en 2002. J'ai eu ces dernières années l'occasion de travailler dans trois autres ministères que le ministère de l'Intérieur : le ministère de la Défense, le ministère des Finances et le ministère de l'Éducation nationale. Cela a été de belles expériences professionnelles et pour moi l'occasion de m'acculturer à d'autres méthodes de travail au sein de l'administration. Comme dit le proverbe néanmoins : «on ne saurait chercher trop loin le plaisir de rentrer chez soi».

En ce qui concerne ma nomination dans le département de la Corrèze, je suis bien conscient que c'est un honneur que d'être nommé ici. Les services de l'État se doivent d'être à leur meilleur niveau, car nous sommes attendus par les Corrèziens et très regardés par l'opinion publique.

#### *Est-ce que ces quelques jours confirment vos impressions ?*

Je constate que beaucoup de choses ont évolué depuis l'époque où j'exerçais dans les services territoriaux de l'État. En effet, j'ai été directeur de cabinet du préfet de la région Franche-Comté, du préfet de la Gironde entre 2002 et 2006 puis chef de cabinet du préfet de police entre 2006 et 2008.

La fonction préfectorale a été transformée par les réformes successives : l'acte II de la décentralisation, la création des préfetures de région, la RGPP (Révision générale des politiques publiques) et surtout sa déclinaison territoriale la RéATE (Réforme de l'administration territoriale de l'État). Ces réformes ont profondément bouleversé le travail en préfecture. Le plus évident est sans doute la diminution importante des effectifs et le recentrage sur nos missions essentielles. Le bon fonctionnement des services repose d'autant plus sur la polyvalence et l'efficacité des agents. En deuxième lieu, je constate que l'inter-départementalité est sortie renforcée des réformes successives. Cela a eu pour conséquence de rendre l'importance du préfet de région telle, qu'il en est désormais incontournable. Enfin, l'inter-ministériarité s'est nettement développée et le préfet dialogue en permanence avec les services déconcentrés de l'État, dont les compétences sont désormais plus transversales.

#### *Quels sont les axes que vous souhaitez privilégier pour votre action en Corrèze ?*

L'emploi reste au centre de tout. Je découvre un département qui a mieux résisté à la crise de 2008, mais qui pâtit encore de la conjoncture morose. Il est essentiel d'agir pour dynamiser notre ruralité et montrer, comme le Président de la République l'a dit à Vesoul, que ruralité et compétitivité économique peuvent faire bon ménage. L'économie et l'emploi seront deux priorités.

Ce ne seront pas les seules, puisque le préfet a la charge notamment de l'ordre public et du contrôle administratif des collectivités territoriales. Ce sont des axes que je ne négligerai pas. Pour l'heure, il nous faut lutter pour renforcer la sécurité routière dans le département en alliant répression et prévention, notamment auprès des jeunes. Réussir la mise en oeuvre de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), qui conduit à revoir la carte des intercommunalités et des syndicats de communes, est également une de mes priorités immédiates.

#### *Quel message souhaitez-vous adresser au nom de l'État aux Corrèziens ?*

Représenter l'État dans les territoires nous oblige et nous devons travailler dans le plus strict respect des principes du service public, au premier rang desquels il y a l'impartialité, la neutralité et j'ajouterai la simplicité. Le préfet a la charge de mettre en oeuvre la politique nationale et communautaire. L'essentiel pour moi sera de le faire avec discernement.





## DOSSIER

### RENDEZ (VOUS) SERVICE. FAITES UN SERVICE CIVIQUE !

Les événements des 7 et 9 janvier 2015 l'ont rappelé : notre société est fragile. Le civisme et le lien social demeurent des valeurs cardinales à entretenir afin d'assurer à notre jeunesse un avenir.

Pour renforcer la citoyenneté et renforcer le sens de la notion d'engagement auprès des jeunes, le Président de la République a choisi de faire du Service Civique un dispositif prioritaire. Il s'agit de promouvoir l'engagement de tous les jeunes de 16 à 25 ans en leur permettant de rejoindre le Service Civique. Déjà 85 000 jeunes en cinq ans ont effectué un Service civique, et l'objectif est de permettre à 170 000 jeunes par an de rejoindre le dispositif.

***Le Service Civique est un statut intermédiaire entre le strict bénévolat et le travail salarié.***

L'utilité de ce dispositif n'est plus à prouver, le Service Civique permet de faire l'expérience de la mixité sociale et de développer des valeurs républicaines comme la citoyenneté et la laïcité. Plus généralement, il favorise la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

C'est pourquoi pour ses cinq ans d'existence, le Service Civique est devenu universel : depuis le 1er janvier 2015, tout jeune qui en fait la demande doit pouvoir trouver une mission de Service Civique.

***Concrètement, le Service Civique est destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.***

Ces jeunes doivent vouloir accomplir une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation dans l'un des 9 domaines suivants : culture et loisirs, développement international, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Un engagement de Service Civique doit être pris pour une période comprise entre 6 et 12 mois - la durée moyenne constatée se situant plutôt à 8 mois - pour une activité hebdomadaire d'au moins 24 heures.

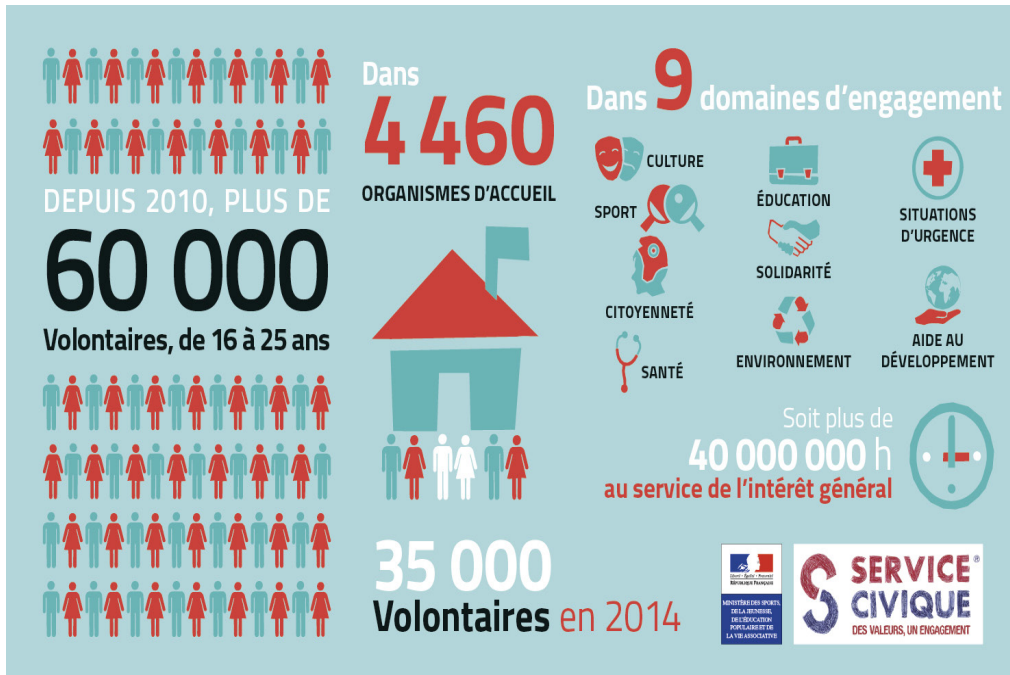
***Du point de vue du jeune, le Service Civique est conçu pour être un dispositif souple permettant de s'adapter à ses besoins.***

Il est possible de faire son Service Civique tout en poursuivant ses études, ou bien en ayant un emploi à temps partiel. Le jeune perçoit une indemnité d'environ 573€ minimum par mois (versement d'une indemnité forfaitaire de 467,34€ prise en charge par l'Etat et d'un complément de 106,31€ pris en charge par l'organisme d'accueil). Il est important de préciser que le Service Civique n'a pas vocation à remplacer ou créer un emploi.



***Le jeune qui s'engage dans un Service Civique n'est ni un stagiaire, ni un bénévole.***

Le Service Civique constitue avant tout un soutien à l'engagement des jeunes. C'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité. C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.



*À la suite des annonces du Président de la République, l'Agence nationale du Service Civique a mis en place un grand plan de développement destiné à recruter massivement des volontaires.*

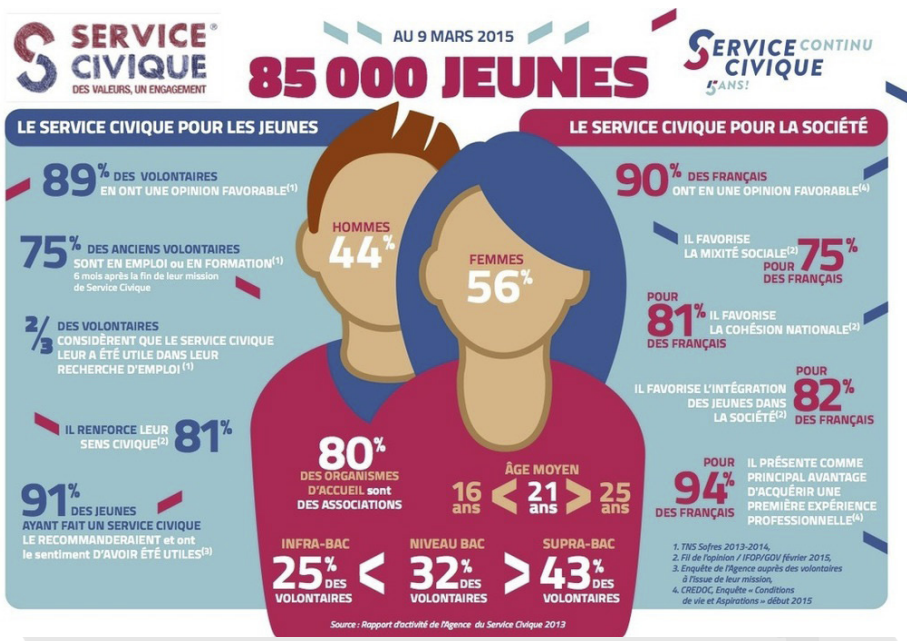
Tous les acteurs publics et associatifs sont sollicités : collectivités territoriales, services de l'Etat, associations quels que soient leurs domaines d'intervention. L'objectif étant de doubler le nombre de missions dès 2015 (objectif 2015 pour le Limousin : Plus de 650 nouvelles missions). Tous les acteurs sont appelés à se mobiliser pour permettre aux jeunes de profiter de cette expérience humaine et citoyenne, qui

les aide à se construire et à se sentir plus confiants en eux-mêmes et dans la société.

*Pour accueillir un jeune en Service Civique, l'organisme d'accueil doit demander à posséder un agrément local ou à bénéficier d'un agrément national.*

Les grands programmes ministériels constituent des leviers particulièrement efficaces pour développer un nombre important de missions de Service Civique dans des champs porteur de sens pour nos concitoyens. Chaque ministère est ainsi appelé à relayer l'action de l'Agence du Service Civique en identifiant, dans son champ de compétence, les missions d'intérêt général les plus utiles et les plus respectueuses de l'esprit du Service Civique, et identifie également les structures (services, réseaux associatifs, collectivités, opérateurs publics) les plus à même d'accueillir les jeunes. Le rôle du tuteur désigné par l'organisation est d'ailleurs crucial pour permettre la bonne intégration du jeune en Service Civique et l'intérêt de la mission.

*Une mission de Service Civique est utile pour le jeune, utile pour l'organisme d'accueil, utile pour la société.*



Trois types de fonctions peuvent être exercées par le jeune : médiateur (médiation entre l'organisme et les usagers, animation, etc.), accompagnateur (de personnes, de projets), ambassadeur (promotion, communication, etc.). De manière générale, les jeunes en Service Civique exercent surtout des tâches d'animation (ateliers), d'accueil et d'information des publics. Les tâches administratives doivent être limitées à l'action du jeune exercée auprès du public concerné. Un jeune en Service Civique ne peut exercer certaines activités réglementées (animation socioculturelle, sportive, action sociale, etc.). Cependant, la diversité des missions proposées doit permettre de trouver celle qui lui convient.

## LE SERVICE CIVIQUE À LA POINTE DE L'ACTUALITÉ

Depuis le 18 septembre, les jeunes en Service Civique sont associés au programme d'urgence «Soutien des réfugiés» mis en place par le gouvernement. Face à la détresse de milliers de réfugiés, le gouvernement a fait le choix de la solidarité et de l'accueil. Afin d'aider les réfugiés arrivant sur le territoire, le ministre de la ville, M. Patrick KANNER, a annoncé sa volonté de mobiliser les services civiques et d'inviter ainsi la jeunesse française au rendez-vous de la solidarité. Le ministre l'a dit, il s'agit ni plus ni moins que de «montrer au monde entier que la jeunesse française est la meilleure ambassadrice de la solidarité».

L'aide que les services civiques apporteront peut prendre des formes multiples. Concrètement afin d'aider les réfugiés dès leurs arrivées sur le territoire, les services civiques peuvent proposer d'aider à remplir leurs documents administratifs, les orienter vers les bons interlocuteurs, mettre en place pour eux des actions culturelles et sportives. Patrick KANNER a bien sûr rappelé que «ces jeunes interviendront en renfort des travailleurs sociaux, auprès des associations et des collectivités territoriales, et apporteront une vraie valeur ajoutée». Dans l'esprit, ce dispositif vient donc toujours en complément et jamais en remplacement de l'offre sociale professionnelle existante.

Plusieurs centaines de jeunes pourront désormais donner de leur temps et de leur énergie au service des réfugiés. A terme, l'objectif est de 1 000 jeunes par an au niveau national, qui pourront effectuer un service civique sur ce type de mission, auprès d'une collectivité engagée dans l'accueil de réfugiés, ou d'associations spécialisées et d'établissements publics.

L'ensemble des communes corréziennes qui accueilleront des réfugiés peuvent donc utilement proposer une mission de service civique à une jeune.



### LE SERVICE CIVIQUE CORREZIEN EN CHIFFRES

Dispositif sur l'année 2014 : 117 services civiques (328 en Limousin)  
Objectifs pour l'année 2015 : 234 services civiques (656 en Limousin)

#### POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Corrèze

Pôle cohésion sociale, unité jeunesse sports vie associative  
Cité administrative Jean Montalat  
Place Martial Brigouleix  
BP 314  
19011 - TULLE CEDEX

Tél. : 05.87.01.90.97

Courriel : [martine.deveau@correze.gouv.fr](mailto:martine.deveau@correze.gouv.fr)



## REVUE

### *Des consommateurs protégés en période estivale !*

L'opération interministérielle vacances (OIV) est un dispositif interministériel de contrôles renforcés pendant la période estivale, pendant laquelle la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) travaille en étroite relation au niveau départemental avec la gendarmerie et la police nationale, l'unité territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS), et au niveau régional avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les douanes.

Cette période estivale représente en effet un enjeu individuel pour le consommateur qui doit pouvoir espérer les meilleurs produits ou prestations compte tenu du budget qu'il entend consacrer à cette période, et un enjeu collectif pour l'économie du tourisme et de l'emploi dans notre pays.

L'OIV est donc destinée à assurer, sur les lieux de vacances, la bonne information et la protection des vacanciers et des consommateurs.

En effet, le département de la Corrèze, première destination estivale de la région, dispose d'atouts certains en matière de patrimoine naturel, historique, culturel et gastronomique, et accueille des milliers de touristes de passage ou qui résident quelques jours sur notre territoire.

## **DES VACANCES EN TOUTE TRANQUILLITÉ !**

### *Bilan de l'Opération interministérielle vacances (OIV) : Hébergements, restaurants, marchés, loisirs, sports, baignades ...*

Les priorités des contrôles effectués pendant l'été 2015 ont consisté à vérifier notamment la restauration commerciale et collective, la distribution alimentaire, les accueils collectifs de mineurs, les sites de baignades, la sécurité des activités sportives et de loisirs, l'hébergement de vacances ou la protection animale.

Les contrôles des restaurants ont par exemple concerné l'hygiène des denrées, la propreté des locaux et installations, la formation du personnel, la traçabilité des aliments, la cuisson des viandes hachées, la mise en place de plats témoins, l'existence d'autocontrôles, le suivi des non-conformités, etc.



### **325 contrôles ont été réalisés par les différents services de la DDCSPP.**

Globalement, la situation des différents secteurs d'activité est satisfaisante et même en amélioration par rapport aux constats des années précédents.

Des anomalies récurrentes ont cependant été constatées dans certains secteurs. C'est ainsi que les problèmes les plus fréquemment relevés en restaurant concernaient les défauts d'hygiène des manipulations des denrées alimentaires, le non-respect des températures de conservation, et les manquements aux règles d'information sur les prix, l'origine des produits ou les mentions relatives à

la présence d'allergènes. Quatre établissements ont d'ailleurs fait l'objet d'une fermeture en urgence par le préfet.

En ce qui concerne les activités sportives et de loisirs, les principaux problèmes correspondaient à des soucis de sécurité en lien avec des défauts d'entretien et de suivi des installations, ainsi que dans l'encadrement inadéquat en qualification et en nombre, notamment pour des zones de baignades surveillées.

Concernant les accueils de mineurs et d'adultes en situation de handicap, la situation est jugée satisfaisante.

En outre, les contrôles portant sur la sécurité des usagers et le bien-être animal dans les centres équestres ou les pensions pour chiens et chats ont donné suite à des rappels à la réglementation au titre de la sécurité des casques à destination des utilisateurs.

### **Des eaux corréziennes propices à la baignade !**

Enfin, il convient de mettre en avant la qualité des eaux de baignades dans le département.

En 2015, sur 33 baignades surveillées, 26 sont d'excellente qualité et 5 de bonne qualité. 337 prélèvements ont été effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de loisirs.

Au final, 5 sites de baignade ont fait l'objet d'une mesure de fermeture administrative pour cause d'eutrophisation et mauvaise qualité bactériologique de l'eau.

## VOLONTARIAT

### SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE = MOI AUSSI !

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent un élément clé du maillage du territoire en permettant d'assurer les secours en tout lieu et à tout moment, notamment dans les territoires ruraux. La pérennisation du volontariat chez les sapeurs-pompiers est ainsi devenue un enjeu majeur de société.

En Corrèze, sur près de 1 300 sapeurs-pompiers, près de 90% sont des sapeurs-pompiers volontaires qui se sont engagés dans un centre d'incendie et de secours proche de chez eux ou de leur lieu de travail, au service des autres.

#### La campagne de promotion et de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires

Les opérations de communication et de promotion du volontariat, annoncées en 2013 par le Président de la République, lors du congrès national des sapeurs-pompiers, visent à pérenniser le modèle français de sécurité civile.

Le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de la Corrèze s'est associé à ces campagnes, notamment en relayant sur son site internet [www.sdis19.fr](http://www.sdis19.fr). En effet, si les effectifs globaux de sapeurs-pompiers volontaires sont pratiquement stables en Corrèze, le volontariat demeure fragile et une attention constante est nécessaire pour préserver le contingent actuel et susciter des vocations parmi la population.



La campagne 2015 a débuté le 31 août 2015 ; trois mois avant la journée de recrutement, afin que ses effets soient les plus prolifiques possibles. Elle s'appuie principalement sur des visuels qui seront affichés durant trois semaines, et un relai médiatique sur internet et les réseaux sociaux (dont la page Facebook du SDIS19).

Le service communication du SDIS a réalisé, sur le modèle national, six affiches personnalisées sur lesquelles figure un sapeur-pompier volontaire à «la ville» et en service. Qu'ils soient étudiant(e), enseignant(e), salarié(e) du privé ou fonctionnaire, tous concilient vie privée, vie professionnelle et volontariat, et cherchent à toucher des personnes déjà engagées dans la vie active et qui ont la volonté de donner de leur temps pour les autres.

Une priorité est donnée aux 35-40 ans vivant dans les territoires ruraux et périurbains, et aux femmes pour élargir «le vivier» des volontaires.

#### Comment devenir sapeur-pompier volontaire ?

Toute personne, qu'elle soit ou non en activité et quelle que soit son activité professionnelle, peut devenir sapeur-pompier volontaire, sous réserve de satisfaire aux conditions d'engagement. Le candidat prend librement l'engagement de se mettre au service de la communauté, pour exercer les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels, pour une période de 5 ans tacitement reconductible.

#### L'engagement est soumis à différentes conditions :

- Avoir 16 ans au moins.
- Jouir de ses droits civiques.
- Mesurer au moins 1,60 m.
- Satisfaire à des critères d'aptitude physique et médicale.
- Etre en position régulière au regard des dispositions du service national.

Les sapeurs pompiers volontaires reçoivent une formation initiale d'au moins un an qui leur permet d'effectuer les tâches opérationnelles en tant qu'équipier.



Ils se forment ensuite de façon permanente pour maintenir leurs compétences et développer leurs spécialités :

- Formation au secourisme d'équipe et au secourisme routier.
- Formation de lutte contre les incendies.
- Formation concernant diverses opérations de secours telles que l'épuisement de locaux, la mise en sécurité de personnes et de biens, etc.

La carrière des sapeurs-pompiers volontaires se déroule à l'intérieur d'une hiérarchie comprenant :

- Les sapeurs.
- Les caporaux.
- Les sous-officiers (sergents et adjudants).
- Les officiers (lieutenants, capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels).



L'activité de sapeur-pompier volontaire est à but non lucratif, mais elle ouvre droit à des indemnités horaires, ainsi qu'à des prestations de fin de service. Les volontaires bénéficient également d'une protection sociale particulière en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

**Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze**  
 Avenue Evariste Galois - Z.I. Tulle-Est - B.P. 107 - 19003 TULLE Cedex  
 Tél. 05 55 29 64 00 - Fax 05 55 29 64 01

## PAIEMENT DES IMPÔTS : À CHACUN SA FORMULE !

La campagne a démarré le mercredi 22 juillet 2015 avec la mise en ligne des premiers avis d'impôt sur les revenus 2014 et de prélèvements sociaux dans le compte fiscal des usagers, et s'achèvera en fin d'année par le paiement de la taxe d'habitation.

Grâce à «impots.gouv.fr», plus besoin de se déplacer : la plupart des démarches s'effectuent facilement et en toute sécurité depuis un ordinateur, mais aussi depuis un smartphone ou une tablette !

*Pour payer vos impôts : à chacun sa formule et des avantages pour tous :*

*Simplifiez-vous la vie !*

*Payez vos impôts en ligne...*



*ou adhérez  
 à l'au prélèvement  
 échéance ou mensuel*

- Le paiement en direct en ligne : un délai supplémentaire de 5 jours pour payer et un prélèvement 10 jours après la date d'échéance.
- Le prélèvement à l'échéance : une adhésion ouverte jusqu'au dernier jour du mois précédant la date limite de paiement et un prélèvement 10 jours après la date d'échéance.
- Le prélèvement mensuel : un étalement du paiement sur les 10 premiers mois de l'année et la possibilité d'en moduler le montant à tout moment.

*Pour obtenir un avis ou un justificatif d'impôt :*

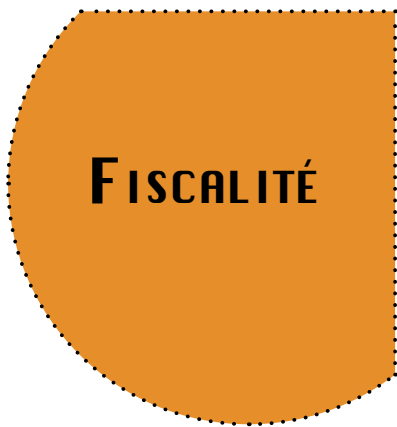
- Il suffit de le télécharger depuis votre compte fiscal et de l'imprimer.
- Pas besoin d'original pour vos démarches, il suffit d'une copie, que l'organisme qui vous le demande pourra vérifier en ligne en se connectant à impots.gouv.fr/verifavis

*Pour corriger des erreurs, deux possibilités :*

- Le service de correction des déclarations en ligne : ouvert du 4 août au 27 novembre 2015, il permet de rectifier la quasi-totalité des informations déclarées en ligne en 2015.
- Le service de réclamation en ligne : ouvert toute l'année, pour les autres cas (hors période, autre année, autre impôt).



**Attention, les paiements en espèces ne sont plus acceptés au-delà de 300 €.**



## MODERNISATION

## UNE ADMINISTRATION PLUS PROCHE

Dites-le nous en un clic ! Il vous est désormais possible d'adresser à l'administration toute demande, déclaration ou information par simple courriel.

En effet, à partir du 7 novembre 2015, une nouvelle étape de la modernisation de la relation entre administration et citoyen va être franchie. Chaque administré pourra, dès lors qu'il s'est identifié, adresser ses requêtes par voie électronique, sans aucun formalisme. L'autorité administrative traitera la demande, la déclaration, le document ou l'information sans demander à l'utilisateur la confirmation ou la répétition de son envoi sous une autre forme.



L'administration est tenue de respecter le principe qu'elle applique depuis 2005 d'envoyer sous cinq jours ouvrés un accusé de réception à l'auteur. Cet accusé de réception a une valeur juridique cruciale, car à compter de son émission, l'administration dispose de deux mois pour répondre à l'utilisateur. Dans de nombreuses procédures, une absence de réponse au bout de deux mois vaut acceptation.

Ainsi, cette avancée vient s'ajouter à la modernisation de l'action publique entamée avec la loi de 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (DCRA), qui pose notamment un délai de traitement des requêtes et renforce l'information des administrés. Elle respecte également le principe «le silence de l'administration vaut acceptation» introduit par la loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens de novembre 2013.

Il appartient désormais aux usagers du service public de se saisir de cette réforme.

## MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCÈS DU PUBLIC À LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE TULLE

Afin de renforcer la sûreté des usagers à la Cité administrative, notamment dans le cadre des mesures du plan VIGIPIRATE, des portillons d'accès sécurisés ont été installés dans le hall d'accueil. En fonctionnement depuis le 17 août, ils permettent de sécuriser les allées et venues vers les étages du bâtiment.

Depuis cette date, les personnes désireuses d'accéder aux différentes administrations implantées à la Cité devront se présenter au poste d'accueil, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, et déposer un justificatif d'identité en cours de validité. Elles se verront remettre en retour un badge «visiteur» qui devra être porté de manière visible. Le justificatif d'identité sera restitué à l'issue de leur visite, à la remise du badge visiteur.

Sont notamment acceptés comme justificatif d'identité :

- La carte nationale d'identité ou le passeport.
- La carte d'identité d'élu local ou parlementaire avec photographie.
- La carte vitale avec photographie.
- La carte du combattant.
- La carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie.

La liste complète des pièces justificatives d'identité acceptées et les horaires d'ouverture de chaque service sont consultables dans le hall de la Cité administrative, ou sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : [www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)

## CITÉ





# ACTUS

**Cinq corréziens décorés par le chef de l'Etat**



Vendredi 18 septembre, le Président de la République a décoré un récipiendaire de la Légion d'Honneur et quatre récipiendaires de l'Ordre National du Mérite lors d'une cérémonie dans les salons de la Préfecture de la Corrèze.

**Le Président de la République a inauguré la centrale photovoltaïque de Gros-Chastang**




A l'occasion de sa visite officielle, vendredi 18 septembre, le Président de la République François HOLLANDE a inauguré la centrale solaire photovoltaïque de Roc du Doun, installée sur la commune du Gros-Chastang. Capable de suivre la course du soleil, la centrale solaire de Roc du Doun est l'une des plus puissantes actuellement en service en France.



**Bruno DELSOL nommé Directeur général des collectivités locales**

A l'occasion de sa cérémonie de départ, l'ancien préfet de la Corrèze a rendu hommage aux personnels de la préfecture et à l'ensemble des acteurs locaux pour leurs engagements au service de l'Etat. Bertrand GAUME lui a succédé, mardi 25 juillet, à l'issue d'une cérémonie au monument aux morts de la ville de Tulle.

**Sécurité routière : poursuivons nos efforts !**




Après un été endeillé sur les routes de Corrèze, le préfet réitère ses appels à la prudence et au respect des règles du Code de la route, et renforce les actions de contrôles routiers.

**Journées européennes du patrimoine 2015**



Un grand merci aux 900 personnes venues visiter les salons et le parc de l'hôtel de la préfecture de la Corrèze, ainsi que la Cité administrative de Tulle.

**Exercice grandeur nature à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne**



Jedi 10 septembre, la préfecture de la Corrèze a organisé, conjointement avec la direction de l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne, un exercice dans le cadre du dispositif spécifique ORSEC «nombreuses victimes» (NOVI), en simulant un accident d'aéronef aux abords immédiats de l'aéroport.

### *Derrière les palissades ...*

Après trois ans de travaux, les Tullistes ont pu (re)découvrir le clocher de la Cathédrale entièrement restauré. Le préfet de la Corrèze s'est félicité de cette rénovation de l'ouvrage emblématique de la ville de Tulle.



### *Réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale de la Corrèze*



Lundi 5 octobre, le préfet de la Corrèze a réuni la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Corrèze pour présenter son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le projet de SDCI prévoit une diminution du nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de syndicat intercommunaux en Corrèze.

Cette réunion a constitué le lancement d'une procédure d'élaboration du futur schéma ; une élaboration basée sur la concertation avec les élus locaux.

### *3ème édition des Rencontres de la sécurité en Corrèze*

Du 7 au 10 octobre, s'est tenue la 3ème édition des Rencontres de la sécurité dans le département. Organisée au plan national,



ces rencontres ont pour but de rapprocher les citoyens et les forces de sécurité pour informer et échanger sur leurs missions quotidiennes. Parmi les ateliers organisés par les services de l'Etat, un crash-test pédagogique s'est déroulé à Tulle, en présence de nombreux

lycéens pour les sensibiliser aux risques de la route et aux conséquences d'un accident entre un véhicule léger et un cyclomotoriste.

### *Sécheresse en Corrèze : le préfet lève les mesures de restrictions*

Compte tenu de la baisse de la consommation en eau et de l'amélioration de la situation des ressources en eau du département, l'arrêté préfectoral portant restrictions des usages de l'eau est abrogé.

Toutefois, les débits des cours restant faibles et les organismes aquatiques fragiles, une attention particulière sera portée sur les vidanges d'étangs afin de s'assurer qu'elles ne génèrent aucune pollution.

Concernant l'usage du feu, le brûlage des résidus végétaux demeure interdit pour les particuliers, mais des possibilités de dérogation sont ouvertes pour les professionnels.

